

Procès Verbaux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
02, RUE DU PARC, SAINT-VALÈRE (QUÉBEC) G0P 1M0

PROCÈS VERBAL Séance du conseil municipal

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 05 mai 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 05 mai 2008 à la salle municipale, de 20h00 à 21h45.

Sont présents:

Mesdames Sonia Gosselin et Aline Grandmont

Messieurs Réal Boissonneault, Claude Bourassa, Jean Landry et André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

80-2008 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Claude Bourassa que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de Monsieur Jean Landry, conseiller municipal, de l'item « Lettre de Monsieur Denis Beaudesne ».

81-2008 Adoption du procès-verbal du lundi 07 avril 2008.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Aline Grandmont que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 07 avril 2008 est accepté tel que lu.

82-2008 Les Comptes.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Jean Landry que les comptes sont acceptés tel que présentés.

83-2008 Dépôt du rapport financier 2007.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte et autorise le

dépôt du rapport financier de l'année 2007 élaboré par Monsieur René Hélie, de la firme Pellerin Potvin Gagnon, pour la Municipalité de Saint Valère,

84-2008 Acceptation de la soumission de pierre pour l'année 2008-2009.

ATTENDU QUE le Conseil a déposé une demande de soumission publique dans le journal La Nouvelle Union en mars 2008 pour l'achat d'environ 20 000 tonnes métriques de pierre afin d'exécuter des travaux de rechargement;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire est Carrières P.C.M. (1994) inc.;

ATTENDU QU'il est clairement mentionné à l'article 7 de la section « instructions aux soumissionnaires » de la demande de soumission que:

« Toute demande de soumission devra être faite sur les formules fournies par la municipalité et toutes les pages de la soumission devront être signées par le soumissionnaire aux endroits prévus et être remises dans l'enveloppe de soumission. Un oubli ou un manquement à une ou à plusieurs des conditions mentionnées dans la présente demande entraînera un rejet de la soumission. »

ATTENDU QUE la soumission de Carrières P.C.M. (1994) inc. n'est pas conforme puisque le formulaire de soumission n'a pas été signé et remis lors du dépôt de ladite soumission;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a déposé au Conseil un rapport de soumission indiquant la non conformité de la soumission de Carrières P.C.M. (1994) inc.;

ATTENDU QUE le Conseil a demandé un avis juridique auprès de Me Jean Gagné de la firme Moisan Aubert Gagné Bélanger Avocats quant à la validité de ladite soumission;

ATTENDU QUE les conclusions de l'avis juridique sont à l'effet que le Conseil peut accepter la soumission de Carrières P.C.M. (1994) inc. puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, que la soumission, à l'exception de l'omission du dépôt du formulaire, est conforme quant au reste et que les résultats seraient les mêmes si le Conseil devrait refaire tout le processus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte et accorde la soumission de pierre pour l'année 2008-2009 à l'entreprise Carrières P.C.M. (1994) inc.

85-2008 Demande de Monsieur Sébastien Proulx et Madame Nathalie Godin pour la construction d'un deuxième garage.

ATTENDU QUE Monsieur Sébastien Proulx et Madame Nathalie Godin ont présenté une demande pour la construction d'un deuxième garage dans le but éventuel de modifier leur résidence actuelle en résidence intergénérationnelle;

ATTENDU QUE le garage aura une grandeur de 7,62 mètres (25 pieds) X 7,62 mètres (25 pieds) et qu'il sera situé au 386, route 161 à Saint Valère sur les lots 829 et 745-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la modification de la maison n'augmentera pas la dérogation existante;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 09 avril 2008 et qu'il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le Conseil accepte la construction d'un deuxième garage de 7,62 mètres (25 pieds) X 7,62 mètres (25 pieds). Ce deuxième garage sera situé au 386, route 161 à Saint Valère sur les lots 829 et 745-P. du Canton de Bulstrode. Le Conseil accepte puisque Monsieur Proulx et Madame Godin ont le terrain pour installer la construction et que ledit terrain est dans un milieu agricole. De plus, en vertu des plans, le tout sera en harmonie avec la résidence actuelle. Pour toutes ces raisons, la construction ne brimera pas les voisins immédiats et permettra à Monsieur Proulx et à Madame Godin de modifier éventuellement leur résidence actuelle en résidence intergénérationnelle.

86-2008 Demande de Monsieur Jacques Daigle pour l'agrandissement d'un garage qui sera plus grand que la norme permise par le règlement.

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Daigle a présenté une demande pour l'agrandissement d'un garage qui sera plus grand et plus haut que la norme permise par le règlement de construction;

ATTENDU QUE l'agrandissement du garage sera de 7,92 mètres (26 pieds) X 9,75 mètres (32 pieds) avec des murs d'une hauteur de 2,74 mètres (9 pieds). L'agrandissement du garage sera situé au 112, Chemin Luneau à Saint Valère sur le lot 765-23. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 09 avril 2008 et qu'il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte l'agrandissement du garage de 7,92 mètres (26 pieds) X 9,75 mètres (32 pieds) avec des murs d'une hauteur de 2,74 mètres (9 pieds). L'agrandissement du garage sera situé au 112, Chemin Luneau à Saint Valère sur le lot 765-23 du Canton de Bulstrode. Le Conseil accepte puisque Monsieur Daigle a le terrain pour installer la construction et que ledit terrain est dans un milieu boisé et agricole. Le garage, qui sera situé derrière la propriété de Monsieur Daigle, aura un toit conventionnel et sera entouré d'arbres. Pour toutes ces raisons, la construction ne brimera pas les voisins immédiats et permettra à Monsieur Daigle de remiser différents objets.

87-2008 Demande de Madame Mélisa Morissette pour la construction d'un garage plus grand que la norme permise.

ATTENDU QUE Madame Mélisa Morissette a présenté une demande pour construire un garage plus grand que la norme permise par le règlement;

ATTENDU QUE ledit garage aura une grandeur de 9,14 mètres (30 pieds) X 10,67 mètres (35 pieds) et qu'il sera situé au 2043, rang 08 à Saint Valère sur le lot 464-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE Madame Morissette démolira l'ancien garage de 8,89 mètres (29 pieds) X 7,39

mètres (24 pieds) afin de le remplacer par cette nouvelle construction;

ATTENDU QUE ledit garage ne brimera pas les voisins immédiats;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 21 avril 2008 et qu'il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte la construction du garage de 9,14 mètres (30 pieds) X 10,67 mètres (35 pieds). Ce garage, qui sera situé au 2043, rang 8 à Saint Valère sur le lot 464-P. du Canton de Bulstrode, aura une superficie totale de 97,55 m² (1050 p²). Le Conseil accepte puisque Madame Morissette a le terrain pour installer la construction et que ledit terrain est dans un milieu agricole. De plus, la construction ne brimera pas les voisins immédiats puisqu'ils sont très éloignés.

88-2008 Demande de Monsieur Pascal Moreau et de Madame Nancy Meigs pour la construction d'un garage plus grand et plus haut que la norme permise.

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Moreau et Madame Nancy Meigs ont présenté une demande pour la construction d'un garage qui sera plus grand et plus haut que la norme permise par le règlement;

ATTENDU QUE ledit garage aura une grandeur de 7,92 mètres (26 pieds) X 10,97 mètres (36 pieds) avec des murs d'une hauteur de 3,23 mètres (10,6 pieds), avec en plus une remise attenante, construite à l'arrière, d'une grandeur de 4,27 mètres (14 pieds) X 7,92 mètres (26 pieds) et un appentis de 1,83 mètre (6 pieds) X 7,92 mètres (26 pieds);

ATTENDU QUE la construction sera située sur le côté gauche, à une distance de 3,66 mètres (12 pieds) de la résidence de Monsieur Moreau et de Madame Meigs;

ATTENDU QUE le garage sera de style campagnard et aura une pente de toit abrupte afin de bien s'harmoniser avec les futures rénovations de la maison des propriétaires;

ATTENDU QUE ledit garage sera situé au 1358, rang 8 à Saint Valère sur le lot 422-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni en date du 21 avril 2008 et qu'il a accepté la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte la construction du garage de 7,92 mètres (26 pieds) X 10,97 mètres (36 pieds) avec des murs d'une hauteur de 3,23 mètres (10,6 pieds), avec en plus une remise attenante, construite à l'arrière, d'une grandeur de 4,27 mètres (14 pieds) X 7,92 mètres (26 pieds) et un appentis de 1,83 mètre (6 pieds) X 7,92 mètres (26 pieds). Ladite construction sera située au 1358, rang 8 à Saint Valère sur le lot 422-P. du Canton de Bulstrode. Le Conseil accepte puisque Monsieur Moreau et Madame Meigs ont le terrain pour installer la construction et que ledit terrain est dans un milieu agricole et très éloigné des voisins. Le garage, qui sera situé sur le côté gauche de la propriété de Monsieur Moreau et Madame Meigs, aura un toit de pente abrupte mais s'harmonisera avec les rénovations futures des propriétaires. De plus, la construction ne brimera pas les voisins immédiats et permettra à Monsieur Moreau et à Madame Meigs de remiser leur voiture respective ainsi que différents objets tels que bicyclettes,

tracteur à pelouse, bois de chauffage et autres.

89-2008 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour l'année 2008.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par André Normand que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge au montant de 130,40 \$ pour l'année 2008.

90-2008 Autorisation pour la signature de l'entente entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Saint-Valère.

ATTENDU QUE le gouvernement désire appliquer la loi afin que la gestion de certains ponts situés sur le réseau routier municipal relève du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les ponts concernés sont énumérés à l'annexe du décret no 1176-2007 daté du 19 décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère possède des ponts énumérés à l'annexe dudit décret;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts énumérés à l'annexe et que la municipalité continuera à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a fait parvenir à la municipalité une entente afin de préciser les responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte et autorise la signature de l'entente entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Saint-Valère. Le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, sont autorisés à signer ladite entente.

91-2008 Renouvellement du contrat de service informatique avec Infotech.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le renouvellement du contrat de service informatique avec la compagnie Infotech au montant de 2 846,00 \$ plus taxes pour l'année 2008-2009.

92-2008 Autorisation des dépenses pour le séminaire 2008 d'Infotech.

Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à assister au séminaire d'Infotech (informatique) qui aura lieu le mardi 10 juin 2008 à Drummondville. La municipalité défrayera le coût de l'inscription au montant de 45,00 \$ ainsi que les frais de déplacement et de repas.

93-2008 Autorisation des dépenses pour la demande d'exclusion du développement de la zone agricole.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte et autorise l'offre de services professionnels de Me Gilles Gagnon afin que ce dernier puisse présenter une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'agrandir le périmètre urbain du village de la municipalité. Le Conseil autorise également le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer tout document ainsi que toutes les dépenses relativement à la présente demande, soit ingénieur, arpenteur-géomètre et autres. De plus, le Conseil ne renouvellera pas l'entente avec Monsieur Yves Gagnon pour la location des terrains inclus dans la zone agricole.

94-2008 Fonctionnement et déroulement de la Journée Normand-Maurice.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil nomme Madame Hélène Provencher et Monsieur Jean-Guy Hébert comme étant responsables de la Journée Normand-Maurice qui aura lieu dans l'avant-midi du 18 octobre 2008. De plus, lors de cette journée, un endroit sera prévu dans la cour du bureau municipal pour le dépôt des résidus domestiques dangereux des citoyens.

95-2008 Nomination d'un Comité pour le journal « Le Mensuel de Saint-Valère ».

Il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil nomme le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, pour siéger sur le comité du journal « Le Mensuel de Saint Valère » avec quelques dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Saint Albert.

96-2008 Demande de commandite pour le Cercle des Jeunes Ruraux de Saint-Valère.

Suite à la réception d'une demande d'aide financière du Cercle des Jeunes Ruraux de Saint-Valère, représenté par Monsieur Félix Bergeron, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise une somme de 200,00 \$ en commandite pour l'activité du 75^{ième} anniversaire qui aura lieu le 05 juillet 2008 à la Ferme Lanormande.

97-2008 Autorisation pour la location de la salle municipale pour le bal de finissants des élèves de 6^{ième} année.

Suite à la réception de la demande de Madame Manon Babin pour obtenir la salle pour le bal des finissants, il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par André Normand que le Conseil autorise la location de la salle à titre gratuit pour le bal de finissants des élèves de 6^{ième} année de l'école Cœur-Immaculé pour le samedi 07 juin 2008. Il devra y avoir en permanence des adultes (parents) durant toute l'activité aux fins de surveillance.

98-2008 Remboursement de la subvention de la ruralité à Avenue Santé Bois-Francs.

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 55-2008 adoptée le 3 mars 2008, La Municipalité de Saint-Valère versera, dès que reçu, tout montant provenant du Pacte Rural, selon le calendrier établi par ce dernier, à Avenues Santé Bois-Francis, corporation sans but lucratif visant l'établissement de la Clinique Médicale et ce, jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$;

ATTENDU QUE les sommes ainsi versées devront être considérées comme un prêt fait audit organisme par la municipalité, le tout sans intérêt, remboursable selon la capacité financière de l'organisme reconnue et approuvée par une résolution du Conseil d'administration de l'organisme, à la suite de toute demande de remboursement;

ATTENDU QUE le maire, Monsieur Louis Hébert, et le directeur général et secrétaire trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, sont autorisés à signer tous les documents concernant le prêt consenti par la municipalité audit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le versement des montants de la subvention de la Ruralité jusqu'à concurrence de 20 000,00 \$ à Avenue Santé Bois Francis;

99-2008 Demande de changement sur la procédure de lecture du procès-verbal.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, a présenté une demande afin qu'il soit dispensé de la lecture du procès-verbal lors des séances du Conseil;

ATTENDU QUE, étant en désaccord avec ladite demande, Monsieur Jean Landry, conseiller municipal, a demandé le vote;

ATTENDU QUE le résultat du vote est de 5 pour et 1 contre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte la demande de Monsieur Jocelyn Jutras afin qu'il soit dispensé de la lecture du procès-verbal lors des séances du Conseil. Toutefois, une copie des procès verbaux du mois courant sera disponible lors de la réunion mensuelle et cette copie sera gratuite pour les personnes présentes lors des séances.

100-2008 Rencontre avec la Sûreté du Québec en date du 13 mai 2008.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à assister à la rencontre avec la Sûreté du Québec dans l'après-midi du 13 mai 2008 concernant les règles de sécurité à adopter dans les bureaux municipaux.

101-2008 Clôture de la séance.

Il est proposé à 21h45 par Claude Bourassa que la séance est levée.